

Rapport du Comité à l'Assemblée générale de l'Association DeltaLink du 7 juillet 2004 à Eclépens

Mesdames et Messieurs,

En préambule à ce rapport que le Comité adresse à l'organe suprême qu'est l'Assemblée générale, j'aimerais rappeler que selon les statuts, votre Comité a pour attributions et compétences, entre autres, de *nommer le Directeur exécutif, d'adopter le budget et les comptes* avant leur présentation à l'Assemblée Générale et de *mener les réflexions de prospective et de stratégie* éthiques, politiques et commerciales, de concert avec le Directeur exécutif, afin d'arrêter un plan d'activités.

C'est cette dernière mission de réflexion stratégique qui a principalement occupé votre Comité au cours de 2003 et de la première partie de cette année.

Cela a commencé tout au début de l'année 2003 par un constat alarmant : pas plus de liquidités que de commandes. On pare au plus pressé en demandant une RHT (réduction d'horaire de travail) – le chômage technique – pour l'employé M. Baumgartner.

Genilem, qui a sélectionné DeltaLink en septembre 2002, est consultée en février 2003. Appel de fonds peu probables, profil atypique de DeltaLink, rôle du Comité, ambiguïté du statut d'association, tout est passé en revue, mais sans solutions concrètes.

En mars, rien ne s'arrange, la crise est là, et il faut agir en pompier, ce n'est pas l'heure des réflexions stratégiques à moyen ou long terme. Le Comité donne son accord pour des ventes en Suisse. Avec en plus une grosse commande inattendue du principal client (Libanais au Burkina Faso), elles permettront de pallier au plus pressé.

En été, la réflexion sur le long terme reprend autour d'un projet de comptoir à Lomé au Togo. Mais cela n'apporte aucune réponse aux problèmes lancinants du court terme. Il ne saurait être question de continuer à survivre ainsi au coup par coup semaine après semaine. De plus, les nouvelles du marché africain ne sont pas encourageantes : baisse des prix du neuf, matériel d'occasion médiocre mais à très bas prix, casseurs de prix peut-être liés au blanchiment d'argent. Rien qui facilite la mise en œuvre des principes éthiques que DeltaLink s'est fixé comme ligne de conduite.

C'est donc le moment de prendre des décisions difficiles, voire douloureuses, mais nécessaires. Votre Comité s'est aussi donné pour mission de ne pas laisser se péjorer les finances de l'Association. Il décide donc en toute connaissance de cause et en toute liberté de licencier Monsieur Baumgartner, ce qui sera fait à fin juillet personnellement par M. Gilbert Cujean, dans le respect des dispositions

légales, avec effet au 31 octobre 2003.

A fin octobre, rien ne permet de dire que la situation va s'améliorer, on continue à vivoter de semaine en semaine. Vu les problèmes de trésorerie, la situation des ventes et l'avenir plus qu'incertain quant aux ventes, votre Comité doit à nouveau trancher dans le vif et se décide à licencier le Directeur exécutif, M. Gilbert Cujean, avec effet au 31 janvier 2004. Cela permettra de réduire les coûts de fonctionnement au strict minimum (loyer + coûts directs), cela permettra aussi à M. Cujean de chercher d'autres sources d'emploi si possible moins précaires et de se former dans le cadre des MMT (mesures du marché de l'emploi).

L'activité de l'Association pourra continuer sur la base d'un bénévolat combiné avec des prestations ponctuelles modestement rémunérées.

Pendant ce temps, la stratégie mise en place tendra à trouver des solutions dans deux directions en parallèle : le comptoir à Lomé d'une part, l'intégration (faut-il dire l'absorption ?) de DeltaLink dans une ONG de plus grande taille, d'autre part. Ces deux axes continuent d'être explorés à l'heure actuelle.

Revenons en automne 2003. La question de l'existence même de DeltaLink se pose, dans la mesure où elle n'a pas trouvé sa vitesse de croisière depuis sa constitution, et surtout en raison du lien très fort qui existe entre l'Association et son fondateur M. Gilbert Cujean. Si celui-ci devait trouver un nouveau job à plein temps – ce qu'on ne peut que lui souhaiter – c'en serait fini de DeltaLink, tout au moins dans sa configuration actuelle.

Le Comité a donc décidé de proposer à l'Assemblée générale non seulement de nommer M. Gilbert Cujean comme membre du Comité, mais aussi de l'élire à la Présidence de l'Association, la manière la plus appropriée pense-t-il de maintenir ce lien étroit et essentiel avec le fondateur et moteur de DeltaLink.

Voilà, Mesdames et Messieurs, un bref aperçu de l'activité et surtout des réflexions menées et décisions stratégiques prises par votre Comité au cours des 18 derniers mois.

Naturellement, de nombreux points de détails ont été volontairement ignorés, dans le seul but de garder une vision d'ensemble de la situation et de son évolution pendant cette période critique.

La Présidente et les Membres de votre Comité se tiennent bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je vous remercie de votre attention.

Pour le Comité, le rédacteur du rapport :

Jacques Hämmerli

Rapport du Comité à l'Assemblée générale de l'Association DeltaLink du 7 juillet 2004 à Eclépens
Page PAGE * MERGEFORMAT 2